

Aide-mémoire

Bureau des délégués
DU 26 avril 2023

Tél. 450-659-5491 ou 438-320-5491
Télé. 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : lignery.ca

1. NÉGO 2023

- Informer les enseignantes et les enseignants :
 - Le nouveau dépôt patronal du 5 avril 2023 NE CONTIENT PAS des « propositions bonifiées » tel qu'annoncé par la partie patronale
 - Nous sommes aux antipodes concernant les 3 préoccupations fondamentales exprimées par le personnel enseignant :
 - Alléger la tâche
 - Améliorer la composition des groupes
 - L'attraction et la rétention

Se référer au PowerPoint du Bureau des délégués au besoin

CONSTAT : La mobilisation des membres est nécessaire

- Mettre à son agenda

Grande manifestation à
Québec le samedi 10 juin
Détails à venir

2. CONSTITUTIONS ET RÈGLEMENTS

- Présenter les travaux du comité « Constitutions et règlements » aux collègues enseignants.
- Annoncer l'assemblée générale sur le sujet tenue le : _____

3. AFFECTATION 2023-2024

- RELO ÉCOLE : du 10 au 17 mai 2023**
 - Accompagner les personnes enseignantes pour la relo-école;
 - Nous transmettre le rapport de relo (secondaire seulement);
 - Celui-ci vous sera transmis par courriel le 10 mai 2023
 - **Rencontre préparatoire de L'APL – secondaire, FP et EDA** : Le lundi 8 mai 2023 à 16h45 au bureau de L'APL. Tout le secondaire + le champ 01 au secondaire + FP et EDA
 - **Rencontre préparatoire de L'APL – primaire** : Le lundi 9 mai 2023 à 16h45 au bureau de L'APL. Champs 01 (adap. scolaire), 02 (préscolaire) et 03 (primaire)
- BASSIN CENTRE DE SERVICES :**
 - Rencontre préparatoire de L'APL : Le lundi 29 mai 2023 à 17h au bureau de L'APL
 - Bassin CSS : Le mardi 30 mai 2023 à 17h
 - ❖ Toutes les dates sont inscrites sur [L'INFO APL # 09](#)
 - ❖ Invitez les personnes concernées à consulter le [Communiqué APL # 13](#) et le [Communiqué APL # 14](#)
- Rappel ! Au secondaire :**

Faire des propositions en CPE pour la nomination des enseignantes et des enseignants ressources, enseignant soutien ainsi que pour déterminer l'organisation des allocations des GCPF fermés ([utiliser les annexes au besoin](#)).

Tous les secteurs concernés

Faire des propositions pour l'utilisation des sommes des annexes 49a, 49 b, 68, 69,87 et 90 ([utiliser les annexes](#))

4. DÉPASSEMENT DES MAXIMA

- Lors d'une réunion, donner les explications aux enseignantes et aux enseignants sur la procédure à suivre pour vérifier ou effectuer une réclamation en cas de dépassement des maxima d'élèves par classe.
- Toutes les informations et la documentation sont disponibles sur le site de L'APL [[Conventions et droits / Conventions / Compensation pour dépassement des maxima d'élèves](#)].

5. DÉPASSEMENT DE LA TÂCHE

- Inviter les collègues enseignants concernés par un dépassement de la tâche à consulter le [Communiqué APL # 18](#). Ils y trouveront des précisions quant à la procédure ainsi que divers outils pouvant les aider.

6. ELECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'APL

- Les élections au Conseil exécutif auront lieu à l'Assemblée générale du **14 juin 2023**.
- Inviter vos collègues enseignants à consulter le « **Communiqué APL # 17** », pour connaître les postes en élection
 - Le Communiqué # 17 sera distribué dans les écoles et les centres dans la **semaine du 8 mai 2023**.
- La période de mise en candidature sera du **19 mai au 2 juin à 16h00**.
- Le formulaire de mise en candidature sera disponible sur le site Web de L'APL (www.lignery.ca) dès le **10 mai 2023** → [[Documents / Formulaires et lettres types](#)]

7. INFORMATIONS

- Programme CCQ**
Des modifications sont prévues au Régime Pédagogique pour remplacer la matière « Éthique et culture religieuse » par la matière « Culture et citoyenneté québécoise – [PRIMAIRE](#) (provisoire) et [SECONDAIRE](#) (provisoire).
❖ L'application du nouveau programme sera facultative pour l'année scolaire 2023-2024
❖ L'application du programme **sera obligatoire** pour **l'année scolaire 2024-2025**.

- Confidentialité examen du ministère**
Certaines personnes ont du signer un formulaire d'engagement à la confidentialité l'année dernière. Nous ne voyons aucun problème à ce que les personnes enseignantes signent ce type de formulaire. Il n'ajoute aucune obligation qui n'était déjà présente dans le cadre de l'administration d'épreuves ministérielles.

Le ministère de l'Éducation précise aussi que les formulaires signés en 2021-2022 **sont toujours valides**, il n'est donc pas nécessaire de les signer à nouveau.

 **CES NOUVELLES CONSIGNES SUR LA CONFIDENTIALITÉ NE PEUVENT, EN AUCUN CAS, EMPÊCHER UNE PERSONNE ENSEIGNANTE DE FAIRE LA CORRECTION DES ÉPREUVES AILLEURS QU'À L'ÉCOLE OU AU CENTRE.**

- Libérations pour correction des épreuves ministérielles**

Inviter les collègues enseignants à consulter [l'INFO APL #10](#) pour connaître les modalités de libération pour la correction des épreuves obligatoires et l'administration de l'épreuve unique de langue seconde au secondaire.

- Normes et modalités – Révision de notes (LIP)**

Le règlement du ministère, qui détermine les conditions et modalités de révision de notes prévus à l'art. 96.15 – 6 (dernier paragraphe), en vigueur depuis cette année scolaire (2022-2023).

Si vous êtes interpellés par vos directions afin de faire les travaux en lien avec la révision de notes dans vos **Normes et modalités d'évaluation des apprentissages**, veuillez communiquer avec nous promptement.

- Vous pouvez consulter le [Communiqué APL # 06](#) en guise de RAPPEL.

- Nomination des membres du CPE, du CE et des personnes déléguées pour 2023-2024**

CPE :

- Nomination des membres du CPE **au plus tard, le 15 juin**, lors d'une assemblée générale des personnes enseignantes de votre école ou votre centre.
- Au plus tard, **le 20 juin**, le nom des enseignantes et des enseignants, du CPE, est communiqué à la direction de votre école ou de votre centre.
- Une lettre contenant tous les détails sera bientôt acheminée à la présidence du CPE

Déléguées, délégués et substituts

- Les déléguées et délégués et substituts de cette année recevront **en mai**, à la maison, une lettre et des explications afin de procéder à l'élection des déléguées, délégués et substituts pour 2023-2024.
- Transmettre les noms des personnes élues par écrit à L'APL. (z27_lignery@aplcsq.net)

Membres du CE

- L'élection des membres se fait **à la rentrée scolaire**, au cours du **mois de septembre**.
- Nous vous reviendrons sur ce sujet en **début d'année** 2023-2024

Session Assurance-Emploi

- **Le 5 juin 2023 - 16h45 → Au bureau de L'APL** – en personne seulement
- Cette invitation (incluant les modalités d'inscription) est diffusée dans [l'INFO APL #10](#) (avril)

Merci !